

Les aides de la Caf

- Je n'ai pas ou peu de revenu : [le revenu de solidarité active \(RSA\)](#)
- Je souhaite compléter mon revenu : [la prime d'activité \(PPA\)](#)
- Je dois payer mon loyer : [l'allocation logement \(AL\)](#)
- Je suis parent : [l'allocation de base \(AB\)](#)
- J'étais seul(e) mon enfant : [l'allocation de soutien familiale \(ASF\)](#)

L'accompagnement de la Caf des Alpes-Maritimes

[Découvrez les aides financières de la Caf des Alpes-Maritimes](#)

[Le guide Caf – Mode d'emploi](#)

[Découvrez le guide des prestations](#)

[Je suis un nouvel allocataire](#)

Pour aller plus loin

[Refugies.info](#) : plateforme proposant des contenus traduits en plusieurs langues facilitant l'accès aux droits, à la santé, à l'hébergement, à la formation et à l'emploi.

[Ameli.fr](#) : site officiel de l'Assurance Maladie permettant de gérer ses démarches de santé en ligne.

[Office français de protection des réfugiés et apatrides](#) : organisme public chargé de l'examen des demandes d'asile en France.

[Structure de premier accueil de Nice](#) : lieu d'accueil et d'orientation pour les demandeurs d'asile dans les Alpes-Maritimes.

Mon dossier

Sur [caf.fr](#) ou sur l'appli mobile Caf-Mon Compte



Pour réaliser l'ensemble de mes démarches
Je me connecte sur [caf.fr](#) rubrique « Mon Compte » ou
je télécharge l'appli mobile Caf-Mon Compte et je crée
mon compte.



Attention, le fait de créer son compte ne vaut pas
demande de prestation.

Je fais une demande de prestation



Je fais [une simulation sur caf.fr](#) ou sur
[mesdroitssociaux.gouv.fr](#)



Je complète mon dossier en ligne et je fourni tous les
justificatifs demandés.

Mon dossier est traité, je vais sur l'espace « Mon
Compte » afin de voir si j'ai des droits.

Si je ne vois pas de droits, je consulte la rubrique
« Mes paiements et mes droits » > « Mes droits » >
« Prestation sans droit ».

Je mets à jour mon dossier



Je déclare tous changements :

- données personnelles
- situation familiale
- situation professionnelle



Je consulte et réponds aux alertes sur « Mon compte ».



Si mon dossier est suspendu, je consulte « Mon compte »
> « Mes démarches » pour voir les documents qui
manquent à mon dossier ou je contacte ma Caf.

Je contacte ma Caf

Je téléphone au

3230

Service gratuit
+ prix appel

Je prends un RDV (physique, téléphonique
ou visio) sur [caf.fr](#).



caf.fr

Je suis
réfugié



Je suis réfugié

1 Je viens d'arriver en France



Je me rapproche d'une association d'aide aux migrants dès mon arrivée en France (Forum Réfugiés, Agir, Fondation de Nice, Api Provence, ALC, ...).

Cette association m'accompagne dans mes démarches administratives et m'informe sur mes droits.

1

2 Je réalise une demande d'asile



Je réalise un entretien avec la Structure du premier accueil des demandeurs d'asile (Spada). À la suite de cet entretien, j'obtiens un rendez-vous avec la Préfecture du département.

Ce rendez-vous me permet de réaliser un constat de ma situation et d'enregistrer ma demande d'asile. Il consiste à évaluer ma situation personnelle, mon accès aux conditions matérielles d'accueil, ma recherche d'un lieu d'hébergement et mon ouverture au droit à l'allocation pour demandeur d'asile (ADA).



Une fois cet entretien réalisé, je dois adresser ma demande d'asile à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) dans un délai de 21 jours. C'est cet organisme qui accepte ou non ma demande d'asile.

Mes prestations familiales me sont versées par un des pays auxquels je suis rattaché. Le pays compétent varie en fonction de ma situation.

3 Je demande l'allocation pour demandeur d'asile, sous conditions



Pendant l'instruction de ma demande d'asile, je peux demander l'[Allocation de demandeur d'asile](#) (ADA). Cette aide est versée mensuellement, sous conditions :

- j'ai accepté les conditions matérielles d'accueil proposées par l'[Office français de l'immigration et de l'intégration](#) (OFII) ;
- j'ai au moins 18 ans ;
- je suis en possession de l'attestation de demandeur d'asile ;
- j'ai déposé ma demande d'asile auprès de l'OFPRA dans un délai de 21 jours ;
- j'ai des ressources mensuelles inférieures au montant du RSA.



Lorsque je suis demandeur d'asile, je ne suis pas autorisé à travailler avant un délai de 6 mois. L'Allocation de demandeur d'asile me permet d'avoir un revenu de substitution.

1

3

5 Je réalise mes démarches



Sous conditions de ressources, je peux ouvrir droit à des prestations comme le [Revenu de solidarité active](#) (RSA), la [Prime d'activité](#) (PPA) et l'[Allocation logement](#) (AL). Pour réaliser l'ensemble de mes démarches, je me connecte sur le [caf.fr](#) ou l'appli mobile Caf-Mon Compte et je crée mon compte, puis rubrique [Aides et démarches > Mes démarches](#).



Si je suis parent, je peux aussi bénéficier des prestations familiales. Pour le calcul de mes droits, la Caf prend en compte ma situation familiale constatée en France, sans tenir compte des membres de ma famille restés dans mon pays d'origine.

Lors de ma demande de prestations, je fournis à ma Caf, mon attestation familiale provisoire et ma décision favorable de l'OFPRA.



Attention, il est important de faire ma demande de prestations dès la réalisation de ma demande d'asile, cependant le paiement n'interviendra qu'après l'avis favorable de l'OFPRA mais je serai payé pour les mois écoulés entre ma demande initiale et mon premier paiement.

4

5

4 Je demande une protection sociale



Les 3 premiers mois, je peux bénéficier d'une prise en charge de mes soins urgents dans les Permanences d'accès aux soins de santé (PASS) situées dans les hôpitaux.



Après 3 mois, j'ai le droit à la prise en charge par l'Assurance maladie de mes frais de santé. Je dois remplir le [formulaire 1106a](#) et l'envoyer à la Caisse d'assurance maladie de mon lieu de résidence, accompagné de mon attestation de demande d'asile, de mon relevé d'identité bancaire, de ma déclaration de domiciliation et de ma pièce d'identité (si disponible).

+ d'infos

